

Décision

Générale

colonial

Décision n° 47-227-1915 nomination

n° 47-227-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 septembre 1915

Numéro JO

n° 227 du 30/09/1915

Date du numéro

30 septembre 1915

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du 27 Septembre 1915 le séjour de la ville de Djibouti a été interdit 1° Pendant cinq ans aux nommés Nouman Tabet et Mohamed Neuman; 2°- pendant un ans aux nommés Ali Mahamed, Egué Hussein, Mohamed Ahmed, Ahmed Farah, Ersy Mohamed, Ali Nour et Ali Kassem.